

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Du jeudi 14 octobre 2010 à 20 h 30**  
**Compte rendu**

**ACCUEIL DU CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS**

Les enfants nouvellement élus sont accueillis et applaudis par les conseillers municipaux et le public. L'écharpe est remise à Charles MARION, Président . Flavy BAUMONT, Vice Présidente est félicitée.

La séance ordinaire du Conseil Municipal est ouverte à 20h45

Excusé, M. Jean-Marc FANTONI, pouvoir à M.Michel BUTZ.  
Elu secrétaire de séance, M. Daniel LALLEMANT, qui accepte.

Le compte-rendu de la séance du 2 septembre est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour de la présente séance n'appelle pas de remarque.

**DELEGATIONS DE CERTAINES ATTRIBUTIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Droit de préemption urbain**

Vente d'un immeuble sis 64 rue sur la Rive  
appartenant à Mme GRANDHAIE Marie Pierre

Vente d'un terrain sis « Derrière la ville »  
appartenant à Mr Dillig Vente à Mr Michel Louis

Vente d'un immeuble sis 30 rue sous la côte  
appartenant aux Consorts Mathieu

Vente d'un terrain sis « Derrière la ville »  
appartenant à Mr Jean Marc PIERRE

**Placement de trésorerie**

Placement de fonds pour un montant de 900 000 €  
Durée 6 mois à partir du 06 /10 / 2010  
En compte à terme des collectivités locales

Le Conseil Municipal prend acte

# AFFAIRES COMMUNALES

## 1. Finances et Affaires Economiques

### Fiscalité Locale

Taxe d'habitation :

Demande institution de l'abattement spécial à la base en faveur des personnes handicapées ou invalides.

Le Conseil accepte à l'unanimité et pour un an l'institution de cet abattement spécial.

Préparation du DOB (Débat d'Orientation Budgétaire)

Deux orientations concernant le budget général sont retenues :

-Lotissement « Les Blés d'Or » : le chantier avance. La situation actuelle est décrite et le retard dû aux tergiversations de l'OPAC est souligné. Le rôle social de ce projet est rappelé, ainsi que la volonté de la Commune de conserver la maîtrise de l'opération.

Concernant l'aspect budgétaire, les fonds nécessaires au règlement des consultations en cours sont inscrits au budget 2010. La mobilisation des fonds destinés au financement de la réalisation interviendra à la mi 2011.

-Poursuite de la modification du PLU.

Le budget annexe de l'eau est évoqué, eu égard aux opérations en cours sur l'alimentation en eau de la Commune.

### Admission en non valeur de titres

Madame le receveur municipal a transmis la liste des titres irrécouvrables des budgets du service des eaux et du service de l'assainissement

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont pas susceptibles de recouvrement, le Conseil municipal doit prononcer l'admission en non valeur des titres suivants :

Rôle d'eau 2008 : 144.31 €

Rôle d'eau 2009 : 54.13 €

Rôle d'assainissement 2008 : 280.26 €

Rôle d'assainissement 2009 : 70.68 €

Ces dépenses seront imputées aux articles suivants

- article 654 du budget du service des eaux pour 198.44 €

- article 654 du budget du service de l'assainissement pour 350.94 €

Le Conseil vote à l'unanimité l'admission en non valeur des titres irrécouvrables.

## **2. Gestion et entretien du patrimoine**

### **Nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage**

Courrier de Mr le Préfet du 6 août 2010

Avis du conseil Municipal sur ce projet pour la période 2011-2017

Résultat du vote : Pour : 13

Abstentions : 3

Contre : 1 Mr Jouenne montrant sa désapprobation jugeant que les avis émis ne lui conviennent pas. Ceux-ci étant trop restrictifs selon lui. ( le sens de son vote étant reporté à sa demande)

La délibération est, dans son entièreté, consultable en Mairie.

Le Conseil Municipal rappelle que la compétence en matière d'accueil des Gens du Voyage a été transférée à la Communauté de Communes. Le Préfet est responsable des aires de grand passage.

### **Révision du PLU**

La procédure a été relancée à la rentrée. Mr le Maire rappelle que jusqu'à l'approbation complète du PLU, le POS actuel est toujours en vigueur.

### **Les Blés d'or**

Le marché de maîtrise d'œuvre est actuellement l'objet d'une consultation lancée le 15 septembre 2010. La réception des offres est fixée au 26 octobre 2010. Ouverture des plis le 28 octobre.

### **Conduite intercommunale d'assainissement Vecoux-Dommartin**

Réception des travaux le mardi 19 Octobre à 10h30.

### **Forêt Communale**

- Vente de bois : Les ventes sont conformes aux prévisions

- Le débardage soulève quelques problèmes d'entretien pour les chemins. Il faut toutefois tenir compte de l'intérêt bien compris de la Commune pour laquelle les coupes de bois constituent une ressource substantielle. Ce potentiel doit être maintenu. Il convient de mener à l'égard du débardage une politique très pragmatique (conciliante et ferme selon les circonstances).

### **Rue de la Moussière**

« Aire de jeux » improvisée située au carrefour de la Moussière

Pour l'heure, la situation est maintenue en l'état.

L'arrêté actuel concernant l'aire de jeux est maintenu

Le principe de prudence est adopté le temps que l'aqueduc et la chaussée actuelle soient aménagés.

L'actuel arrêté a toujours cours.

### **3. Sport Loisirs et Culture**

#### **MJC : Gestion de l'espace Louis Gérard le week-end**

Par lettre en date du 14 Octobre 2010, la Commune reprend les propositions du Président de la MJC :

-La MJC cesse toute location aux particuliers.

-Elle maintient la mise à disposition gratuite de locaux aux associations.

Toutefois, les engagements actuellement pris envers des particuliers par la MJC seront honorés jusqu'au 31 Décembre 2010.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, la commune, autant que nécessaire, demandera pour les week-ends les locaux de la MJC pour la location aux particuliers de Dommartin. Les modalités entre la commune et la MJC seront réglées par voie de convention négociée.

#### **Foire aux Pieds de cochon**

**Le bon déroulement des festivités, organisées cette année par le Comité des Fêtes est remarqué.**

Vu l'intérêt public que représente pour la Commune certaines manifestations à savoir :

- Le feu de Saint Jean
- Les diverses manifestations liées aux festivités du 14 juillet
- Les diverses manifestations liées à la foire aux pieds de cochon, à la fête foraine et au vide greniers.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge la participation de la commune sous toutes ses formes diverses (personnel communal, prêt de matériel et de fourniture, etc...) à hauteur de : 7 589 , 39 € comme suit :

- Classe 2012 (associations) : Feu de Saint Jean : 1 315,60 €(prestations)
- MJC (associations) : Feux d'artifice : 847,37 €(prestations)
- Foire aux Pieds de cochon :
  - Comité des Fêtes (associations) : 3 716,42 €(prestations), 1 251 €(subvention communale) liée à la Fête foraine et au déballage commercial
  - Football Club (Associations) : 459 €(subvention communale) liée au vide greniers

Les différentes associations bénéficiaires porteront les montants correspondants dans leur comptabilité.

### **Office du tourisme de Remiremont**

Renouvellement de l'adhésion de Dommartin après consultation des personnes concernées.

Le Conseil vote, à l'unanimité le renouvellement de l'adhésion pour un an.

### **Bulletin Municipal**

Une réunion sera organisée prochainement pour planifier la réalisation du bulletin municipal 2010.

### **Téléthon**

Une réunion sera organisée le 20 octobre à 20 h 30 pour organiser les participations à la campagne.

## **4. Social - Aide à la personne - Affaires Scolaires**

### **Ecoles :**

Organisation de la manifestation « Etamines » à caractère national

Le Groupe Etamine, sous l'égide de la Fédération nationale OCCE (Office Central de la Coopération à l'Ecole), organise une action nationale ciblée avec un OCCE départemental. Cette organisation permet de disposer ponctuellement de moyens nationaux. Cette année, la candidature de l'OCCE des Vosges a été retenue !

Le rassemblement a pour objectif de produire des écrits avec des classes en coopération (travail en ateliers). Le thème de départ défini cette année est l'eau.

Le Conseil se félicite du rôle conféré à DOMMARTIN par les organisateurs.

La notoriété de la Commune sera ainsi favorisée.

Prise en charge par la commune des dépenses diverses engendrées par cette manifestation.

Le Conseil estime la participation modeste par rapport à l'intérêt qui s'attache à cette manifestation et vote à l'unanimité la prise en charge des dépenses. ( la commune réglant les factures au cas par cas)

### **Etudes surveillées**

La situation des écoles de DOMMARTIN est rappelée.

## **Crèche des Gros Câlines à Rupt sur Moselle**

La crèche associative de RUPT sur MOSELLE sollicite une participation de la Commune pour combler son déficit. Le Conseil estime toutefois que DOMMARTIN est déjà lourdement engagé par l'investissement dans la halte-garderie communautaire et le financement de son déficit. Par ailleurs, les familles paient pour leurs enfants placés à RUPT.

Dans ces conditions, le Conseil émet un vote négatif à l'égard de la demande présentée.

## **5. Gestion Emploi des moyens techniques**

### **Travaux en cours**

Point sur les travaux en cours

### **Accidents de la circulation**

Il est rendu compte de la réunion du 8 septembre 2010(Mairie-DDT). Les accidents de circulation sont quasi systématiquement dus à la vitesse. Le Conseil adresse une mise garde générale aux conducteurs, appelle au respect des limitations et à la prudence. Il sollicite l'aide stricte de la gendarmerie.

## **AFFAIRES INTERCOMMUNALES**

### **1. Communauté de Communes**

Compte rendu de la réunion du Conseil Communautaire du 28 Septembre 2010.

Il est rappelé que la présence aux débats et la participation aux votes d'un délégué démissionnaire sont susceptibles de rendre l'assemblée irrégulière et d'entraîner l'annulation des décisions votées.

Les délégués de DOMMARTIN se sont prononcés contre le projet d'organisation par la CCPHV d'un système de transport qui, en fait n'intéresse – au mieux – que deux communes.

Par ailleurs, le rapport d'activité 2009 de la Communauté de Communes est présenté aux Conseillers Municipaux

Communication du rapport d'activités

Le Conseil prend acte à l'unanimité du rapport d'activité, du budget et de son compte administratif.

### **2. Syndicats intercommunaux**

#### **Syndicat Intercommunal d'assainissement du Haut des Rangs**

Compte rendu de la réunion du 29 septembre 2010

Le Conseil rappelle que l'opération en faveur de l'assainissement non collectif est purement ponctuelle et ne saurait être pérennisée, la loi ne le permettant d'ailleurs pas. Le SDANC constitue la structure ad hoc dans le département.

## **Syndicat Mixte du Pays de Remiremont et de ses vallées**

Compte rendu de la réunion du comité syndical du 12 octobre 2010

Communication du rapport d'activités

Le Conseil Municipal prend acte du rapport d'activité 2009 du syndicat du Pays.

## **Syndicat mixte de la Voie Verte de la Moselotte**

Compte rendu de la réunion du 30 septembre 2010

L'intérêt d'un regroupement en un seul des deux syndicats gérant les deux branches de la Voie Verte est rappelé.

## **AFFAIRES DIVERSES**

### **Affaire Sagram**

La SAGRAM avait demandé un report de 36 mois pour quitter le site.

Les avocats des 2 parties ont plaidé le 23 septembre devant le Juge de l'Exécution, lequel rendra sa décision le jeudi 28 octobre.

### **La Poste**

Compte rendu de la réunion du 9 septembre . Le dispositif « Allo Facteur » permettant la livraison d'argent à domicile laisse sceptique les conseillers en raison de sa complexité. (Essai non concluant)

Les moyens proposés pour pallier la fermeture de l'actuel bureau de poste ne sont pas adaptés à Dommartin. Ils peuvent l'être pour de petites communes situées dans la plaine.

### **Subvention du Conseil Général**

Le Conseil Général a décidé d'accorder à la commune de Dommartin-lès-Remiremont, une subvention de 17 204 € calculée au taux de 23 % sur une dépense subventionnable de 74 800 € HT pour les travaux d'aménagement des voies communales 5, 16, 47 et 102.

Le Conseil Municipal exprime ses vifs remerciements au Conseil Général pour l'aide ainsi accordée.

A DOMMARTIN-lès-REMIREMONT, le 14 octobre 2010

Le Secrétaire,  
Mr Lallemand